

ANIMATION
HALIEUTISME
BÉNÉVOLAT
VIE FÉDÉRALE



Edito

Par le Président de la Fédération
de Pêche de la Nièvre Christian HEINTZ



Bonjour à tous,

Très récemment élus, nous ne voulions pas manquer l'occasion de saluer tous les pêcheurs pratiquant dans notre magnifique département nivernais aux atouts multiples et incontestables.

Une nouvelle équipe de pêcheurs est à la tête de la Fédération pour un an et demi. Nous allons essayer de faire notre maximum pour placer la pêche et les milieux aquatiques au centre de nos préoccupations.

Les défis à relever sont importants : changement climatique engendrant notamment des sécheresses plus intenses, plus longues et plus nombreuses, prolifération d'espèces animales et végétales envahissantes, manque d'entretien de certains parcours de pêche, prix à la hausse des poissons de repeuplement ...

Nous n'allons pas révolutionner la pêche en un laps de temps aussi court, mais essayer d'améliorer les choses partout où cela sera possible, en s'appuyant sur la compétence et la motivation des 9 salariés de votre Fédération et de l'implication de tous les bénévoles de nos structures associatives.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions dans le domaine halieutique et n'oubliez pas que vous pouvez vous investir directement au sein de votre AAPPMA, dont les conseils d'administration seront renouvelés à la fin de l'année 2026.

En attendant, profitez bien des belles journées d'automne que nous vivons en ce moment, pour faire quelques agréables parties de pêche en famille, entre amis ou en solitaire.

Pour la nouvelle équipe « La pêche, un plaisir à vivre ensemble »

Le Président
Christian HEINTZ

Sommaire

Bénévolat

**Devenez acteur de la
pêche associative**

Animation

**Open Flaot Tube
Vaux 2025**

**JFT – Saison
2025/2026**

Halieutisme

**Fermeture réservoir
du Châtelet**

**Réouverture de l'étang
d'Arthel**

Communication

Guide de pêche 2026

Technique

Travaux de la Nièvre

Vidanges d'étangs

Vie fédérale

**Composition du
nouveau Conseil
d'Administration**



Devenez acteur de la pêche associative Nivernaise.

L'année 2026 sera une année électorale majeure pour tout le réseau associatif de la pêche.

Les AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) vont renouveler leurs conseils d'administration pour un mandat de 5 ans.

Ces élections, organisées entre octobre et décembre 2026, détermineront les bénévoles qui feront vivre la pêche de loisir, protégeront nos rivières, nos lacs et nos milieux aquatiques, et représenteront les pêcheurs de la Nièvre pour les années à venir.



Chacun d'entre vous peut intégrer le CA de son AAPPMA ou présenter une liste.

2025 : une année charnière à ne pas manquer.

Pour pouvoir se présenter aux élections d'un conseil d'administration d'une AAPPMA, il faut avoir été adhérent deux années consécutives de cette dernière, c'est-à-dire avoir pris sa carte de pêche en 2025 et en 2026.

Sont concernées les cartes suivantes :

- La carte Personne majeure,
- La carte Découverte femme,
- La carte Personne mineure (de 12 à 18 ans).

Les cartes journalières, hebdomadaires ou Découverte -12 ans ne permettent pas de voter ni de se présenter à une élection.



Pourquoi devenir administrateur d'AAPPMA ?
Être administrateur, c'est :

- Participer à la gestion locale de la pêche et à la protection de nos milieux aquatiques : rivières, lacs, plans d'eau et étangs ;
- Contribuer à l'organisation d'actions de sensibilisation, d'éducation et d'animation pour les pêcheurs et le grand public ;
- Représenter votre AAPPMA auprès des collectivités et des partenaires ;
- S'investir dans un projet collectif, concret et utile, au service du patrimoine naturel Nivernais.

C'est une expérience enrichissante, où la passion de la pêche rejoint l'engagement pour la nature et l'intérêt général.

Pour tous ceux qui dénoncent l'immobilisme et le manque de dynamisme des AAPPMA, c'est aussi l'occasion pour vous d'apporter de nouvelles idées, de nouvelles pratiques, de faire changer les habitudes soit en intégrant l'ancien CA soit en se présentant au vote avec une nouvelle équipe.

Chaque pêcheur doit avoir conscience, que la fin de la pêche associative laisserait libre cours à la « privatisation » des rivières et plans d'eau.

Cela conduirait inmanquablement à une flambée des prix pour accéder aux meilleurs secteurs comme dans certains pays d'Europe ou l'accès à certains spots peut coûter des centaines d'euros.





Et après ? Vers la Fédération départementale...

Les élections des AAPPMA de 2026 ouvriront la voie à celles de la Fédération Départementale de la Nièvre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, prévues au premier trimestre 2027.

Pour être candidat au conseil d'administration de la Fédération, il faut :

- Avoir été titulaire d'une carte de pêche en 2026 et en 2027 ;
- Être adhérent d'une AAPPMA de la Nièvre, même sans en être administrateur ;
- Faire valider sa candidature par son AAPPMA lors de son assemblée générale de 2026.

Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'être président ou membre du conseil d'administration d'une AAPPMA pour candidater à la Fédération.

Tout pêcheur engagé, désireux de contribuer au développement de la pêche et à la préservation des milieux aquatiques, peut s'y investir.

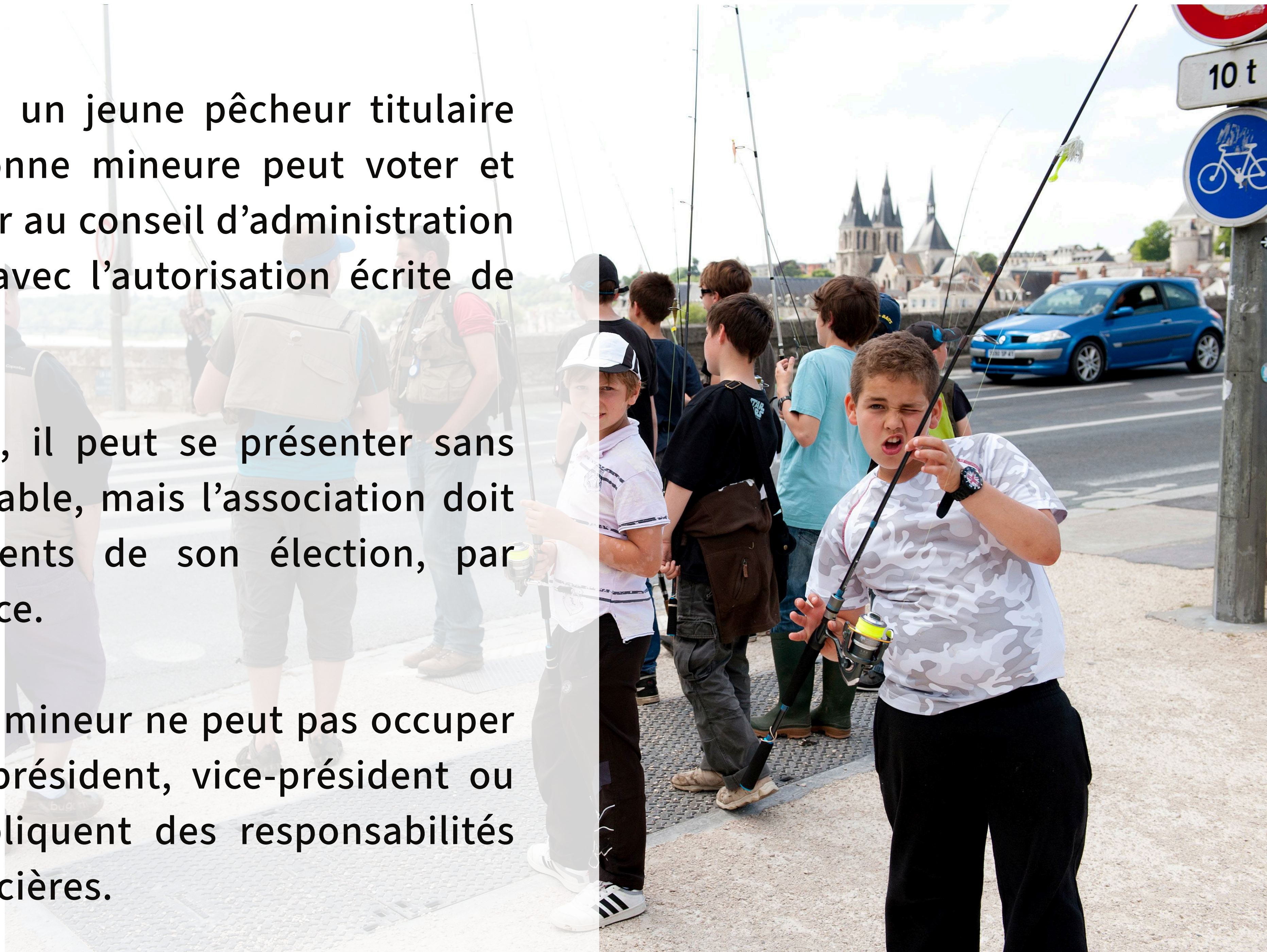
La Fédération de la Nièvre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique invite tous les pêcheurs et pêcheuses passionnés à s'impliquer dans la vie associative.





Les jeunes aussi peuvent s'engager !

- De 12 à 16 ans, un jeune pêcheur titulaire d'une carte Personne mineure peut voter et même se présenter au conseil d'administration de son AAPPMA, avec l'autorisation écrite de ses parents.
- De 16 à 18 ans, il peut se présenter sans autorisation préalable, mais l'association doit informer ses parents de son élection, par simple transparence.
- En revanche, un mineur ne peut pas occuper les fonctions de président, vice-président ou trésorier, qui impliquent des responsabilités juridiques et financières.



En résumé :

- Prenez votre carte annuelle 2025 dès maintenant.
- Renouvelez-la en 2026.
- Participez à la vie et aux élections de votre AAPPMA.
- Et pourquoi pas, candidatez à la Fédération en 2027 !

En vous engageant, vous contribuez à préserver nos rivières, nos lacs et nos milieux aquatiques, tout en participant activement à la dynamique du réseau associatif Nivernais.

PÊCHER, C'EST AUSSI S'ENGAGER !

DEVENEZ BÉNÉVOLE DANS VOTRE ASSOCIATION LOCALE DE PÊCHE.

PARTAGEONS LA

Pêche se fait avec une attitude



Formulaire disponible sur generationpeche.fr/benevolat ou en flashant ce QR code

GÉNÉRATION PÊCHE



OFT Vaux 2025

Une quatrième édition sous le signe de la réussite :

Le samedi 27 septembre a eu lieu la quatrième édition de l'open float tube carnassiers de l'étang de Vaux.

Organisé par la Fédération de Pêche de la Nièvre et l'AAPPMA «la Perchette » de Vaux, ce concours de pêche des carnassiers aux leurres a vu s'affronter 54 compétiteurs (record de participation) venus de la Nièvre et des départements alentours.

L'épreuve s'est déroulée en deux manches : de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Lors de la pause du midi, la convivialité fut encore le mot d'ordre.

L'ensemble des participants, visiteurs, organisateurs et bénévoles se sont retrouvés pour échanger autour d'un repas chaleureux qui participe à la renommée de l'OPEN.



Cette année, les prises homologuées par les 8 commissaires ont été nombreuses :

107 perches de plus de 20 cm et 20 brochets au-delà de 60 cm ont été mesurés et remis à l'eau. A noter que 13 brochets dépassaient 80 cm dont 3 spécimens de 98,6 cm, 99 cm et 100 cm.

En dehors de ces poissons qui atteignaient les tailles de mesure du concours, plusieurs centaines ont été pris mais non comptabilisés car trop petits.



OFT Vaux 2025

Le podium :

1er : Sylvain CHEZEAU
2ème : Bruno PESCHEUR
3ème : Anthony LUTSEN.

Sylvain CHEZEAU a brillamment remporté l'épreuve avec 3 brochets (82, 87, 79 cm) et 9 perches.

Bravo également à Remi DUVAL avec la capture de deux brochets de 98,6 cm et 100 cm.

Bravo également aux jeunes de moins de 18 ans dont les trois premiers :

1er : Lubin CHEZEAU (en bas à droite)
2ème : Tristan MARKUS (en bas à gauche)
3ème : Tom COMTE (Ci dessus)





Junior Fishing Tour

JFT saison 2025 – 2026 :

La saison 2025-2026 du Junior Fishing Tour a commencé. Pour rappel, ce championnat national de pêche aux leurres est réservé aux jeunes de 10 à 17 ans. Tout les jeunes de cette tranche d'âge peuvent s'inscrire.

Deux manches départementales seront organisées dans la Nièvre au printemps prochain. Ces manches seront divisées en deux catégories d'âge.

Les U14 (juniors de 10 à 13 ans, années de naissance de 2012 à 2015).

Les U18 (Espoirs de 14 à 17 ans, années de naissance de 2008 à 2011).

A l'issue des deux manches, les meilleurs (nombre à déterminer) de chaque catégorie accéderont à la finale régionale qui aura lieu en juin 2026.

Les meilleurs de celle-ci pourront prétendre à la finale nationale prévue en septembre 2026.

Nous vous informerons dans les prochains mois des modalités d'inscription et des sites choisis pour les deux compétitions départementales.





Haleutisme

Fermeture du Châtelet :

La fermeture du réservoir de pêche à la mouche du Châtelet aura lieu le 11 novembre.

Comme chaque année, la pêche sera gratuite et un pot de l'amitié sera offert pour l'occasion.

Attention, lors de cette journée exceptionnelle, seule une truite par pêcheur pourra être conservée.



Ouverture prochaine de l'étang d'Arthel :

Les travaux à l'étang d'Arthel sont terminés.

Le plan d'eau a donc pu être remis en eau. Un alevinage aura lieu d'ici la fin d'année et la pêche devrait être à nouveau possible à partir de Janvier 2026.

Nous informerons les pêcheurs de la date d'ouverture officielle dans les prochaines semaines.



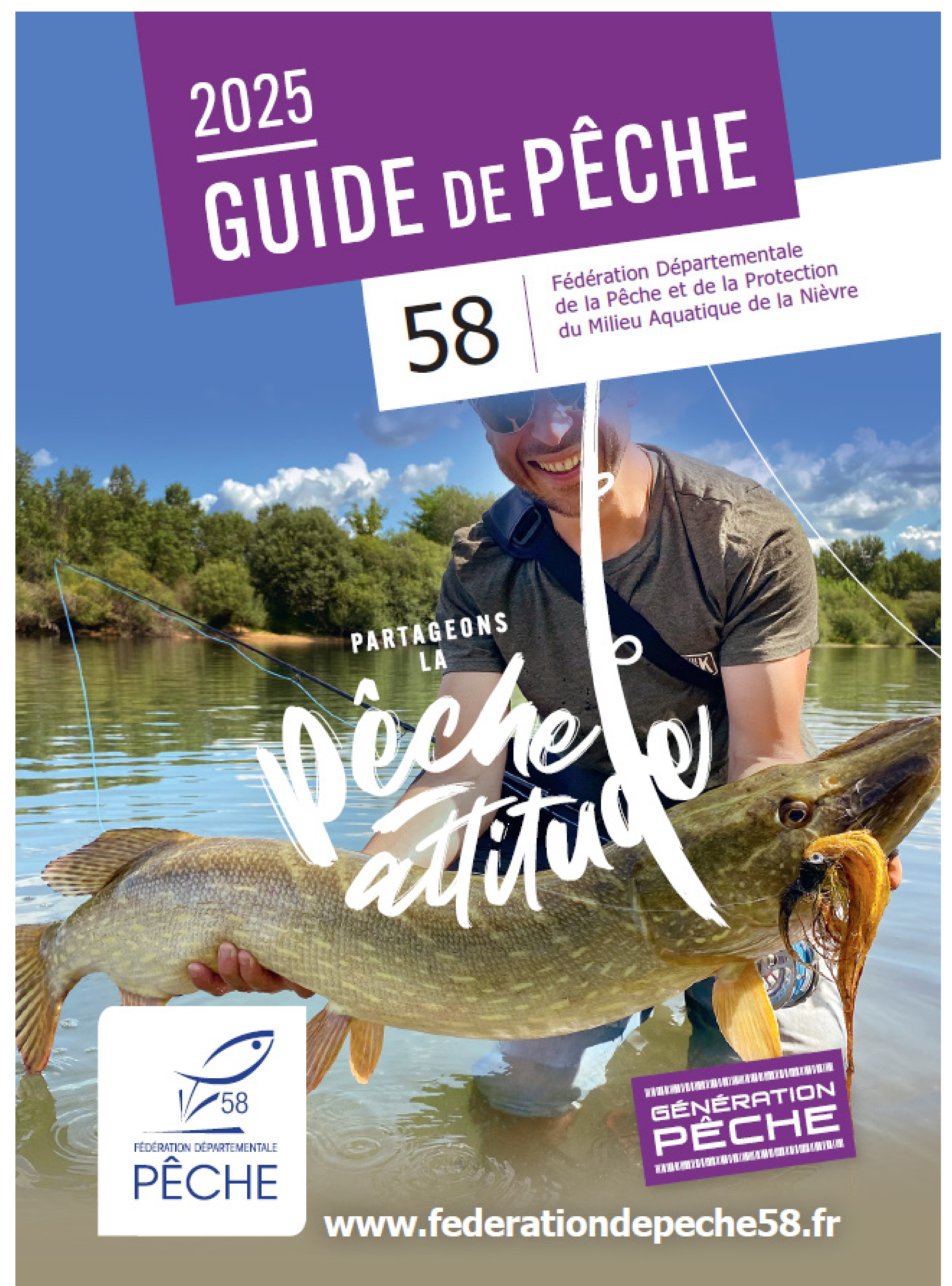
Communication

Guide de la pêche en Nièvre 2026 :

La Fédération de Pêche prépare la nouvelle édition de son guide de la pêche en Nièvre 2026.

Ce guide de Pêche touristique est disponible chez nos dépositaires de cartes, offices de tourisme, mairies, campings etc...

Nous sommes à la recherche de partenaires qui souhaiteraient y faire une faire une pub. Alors si vous êtes pêcheurs et que vous voulez vous joindre à nous... Contactez nous par mail à fede.peche58@gmail.com



Envoyez vos photos pour le guide de la Pêche en Nièvre 2026 :

Pour cette nouvelle édition, nous souhaitons mettre en avant nos pêcheurs nivernais.

Il vous est possible, dès ce jour, de nous faire parvenir vos photos de poissons (petits ou gros), paysages, situations insolites, enfants à la pêche etc...

La seule condition est de nous envoyer des clichés de bonne qualité afin qu'ils puissent être utilisés par l'imprimeur.

Vous pouvez nous les faire parvenir sur le mail de la Fédération de Pêche : fede.peche58@gmail.com

Lors de l'envoi de vos photos, pensez à noter la mention "j'autorise la Fédération de Pêche 58 à utiliser la (ou les) photos ci jointes".

Nous vous remercions pour votre participation.



Technique

Avancée des travaux sur le petit canal :

Les travaux liés à la restauration de la continuité écologique sur le « petit canal » à Nevers ont débuté le 10 septembre 2025. Ils continueront jusqu'au mois de décembre 2025, sauf imprévus.

Rappelons que l'objectif prioritaire est d'effacer les seuils pour permettre la remontée des poissons de Loire sur le bassin de la Nièvre.

A terme, d'autres travaux auront lieu pour faciliter le franchissement des seuils situés à l'amont de Nevers.

Une pêche électrique de sauvetage a eu lieu le 16 septembre et une des espèces la plus représentée était le Crapet de roche.



Vidange d'étang :

Carpodrome de la Tuilerie à Cercy la Tour :

Le plan d'eau sera vidangé au cours de l'hiver afin de retirer les petits poissons, d'évaluer la population de carpes ainsi, que vérifier leur état sanitaire.

Fermeture de la Pêche à partir du 3 novembre.

Saint Sulpice :

Le plan d'eau sera vidangé cet hiver (fin novembre).

La pêche sera fermée à partir du mardi 25 novembre inclus.





Composition du nouveau Conseil d'Administration :

Le nouveau bureau du Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche de la Nièvre a été élu le jeudi 9 octobre 2025 au siège de la Fédération de Pêche de la Nièvre.

- Président : M. Christian HEINTZ (AAPPMA de Nevers)
- Vice-Président : M. Mathieu MILLERET (AAPPMA de Luzy)
- Trésorier : M. Frédérique MARCEAU (AAPPMA de Moulins Engilbert)
- Trésorier Adjoint : M. Alain BORDET (AAPPMA de Fourchambault)
- Secrétaire : M. Pierre-Yves FERNANDEZ (AAPPMA de la Charité sur Loire)
- Secrétaire Adjoint : M. Hervé MENOT (AAPPMA de Château Chinon)

Les autres membres du CA sont :

- Olivier HARY (AAPPMA de Tannay).
- Jean-Louis BERNARD (AAPPMA de Corbigny)
- Didier MOREAU (AAPPMA d'Avril sur Loire).
- Jean BERNARD (AAPPMA de Vaux).
- Didier LAURENT (AAPPMA de Guérigny).
- Romain BEAUME (AAPPMA de Nevers).
- Henri COMPERE (AAPPMA de Decize).
- Davy MARTIN (AAPPMA de St Hilaire-Charrin).
- Alain FREMION (AAPPMA de Donzy).

OFFRE D'AUTOMNE

VOTRE CARTE DE PÊCHE
"PERSONNE MAJEURE" À **-50%**

PARTAGEONS
LA

Pêche
attitude

Du 1^{er} septembre au 15 décembre 2025,
votre association de pêche vous propose une offre exceptionnelle.*

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

*Offre limitée aux fédérations participantes. Cette offre vous procure les mêmes droits que la carte « personne majeure » à plein tarif. La réduction ne s'applique pas sur les options et la réciprocité.

Inf'eau *Pêche*

58
PRÉFÉCTION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



**Fédération de Pêche et de Protection
des Milieux Aquatiques de la Nièvre
03.86.61.18.98 / fede.peche58@gmail.com**

Retrouvez nous sur nos réseaux

